

-----  
*Commission de l'éducation, de  
 l'enseignement supérieur, de la jeunesse  
 et des sports*  
 -----

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU

EXAMEN DU PROJET DE DÉLIBÉRATION  
 PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2018 DU COLLÈGE DE MAHINA  
 ET PORTANT AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Jeudi 30 janvier 2020

PRÉSIDENCE de M<sup>me</sup> Minarii Galenon  
 présidente de la commission

*(Initialement convoquée à 9 h 00, la commission démarre ses travaux à 9 h 13.)*

Fonctions	Prénom Nom	Présence	Observations
Présidente	Minarii Galenon	présente	
Vice-présidente	Romilda Tahiaata	présente	
Secrétaire	Moihara Tupana	présente	
Membres	Augustine Tuuhia	présente	
	Tapeta Tetopata	présente	
	Joëlle Frebault	absente	Procuration à Romilda Tahiaata (APF 668 du 30-1-2020)
	Louisa Tahuhuterani	présente	
	James Heaux	présent	Arrivé en cours à 9 h 15
	Vaitea Le Gayic	présente	
<b>Ont également participé à titre consultatif :</b>			
Représentants	John Toromona		Membre du CE Collège de Afareaitu
	Bernard Natua		Membre du CE Collège de Rangiroa
	Antonio Perez		Membre du CE Lycée professionnel de Mahina, arrivé en cours à 10 h 23

PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2018 DU COLLÈGE DE MAHINA ET PORTANT AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

(Lettre n° 175/PR du 13-1-2020)

Présenté par M<sup>mes</sup> Moihara Tupana et Romilda Tahiaata

Défendu par :

- M. Jean-Michel Garcia, chef du département de la vie des écoles et des établissements de la Direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE),
- M. Karl Liu, chef du bureau des finances et de la comptabilité à la DGEE,
- M<sup>me</sup> Patricia Lamaud-Hucault, principale du collège de Mahina,
- M<sup>me</sup> Tehani Taura, gestionnaire du collège de Mahina.

**DISCUSSION SUR LE PROJET DE RAPPORT**

**M<sup>me</sup> Patricia Lamaud-Hucault :** Madame Taura ayant été affectée en septembre 2019 et moi-même en août, on va dire que l'on prend en charge l'établissement cette année. Nous n'avons pas participé directement aux comptes financiers de 2018, mais nous faisons entièrement confiance à la prédécesseure de Madame Taura puisqu'elle a fait un excellent travail rigoureux et fiable. D'ailleurs, nous avons la chance d'avoir la présence de l'agent comptable qui pourra confirmer la bonne santé financière du collège de Mahina. C'est vrai que le fonds de roulement paraît conséquent, mais nous avons des projets qui sont déjà en nurserie.

**M<sup>me</sup> Moihara Tupana :** Comme pour le collège de Hitiaa, on a une population que vous qualifiez de « très défavorisée » en catégorie socioprofessionnelle. Vous nous parlez bien de plus de 50 % quand même des élèves qui sont dans cette situation-là sur le secteur de Mahina. Néanmoins, je suis confiante puisque vous avez fait du bon boulot sur Hitiaa. Je pense que sur Mahina ce sera aussi le cas.

En tout cas, on vous adresse tous nos encouragements vraiment, parce que se retrouver quand même avec 50 % de la population scolaire en situation très défavorisée... Je suis toujours assez... non pas choquée — et si je devais l'être, ce serait relatif — mais de retrouver dans vos rapports — on sait que vous avez des rapports avec une trame bien précise, lorsque l'on évoque les catégories socioprofessionnelles, qu'il y a tant de « très défavorisé » ; tant de « défavorisé » et tant de « moyen », c'est assez choquant de voir que l'on doit clarifier les choses de cette manière-là. Et se retrouver avec plus de 50 % de la population scolaire, c'est quand même un sacré... non seulement c'est une problématique évidente, mais...waouh !

**M<sup>me</sup> Patricia Lamaud-Hucault :** Effectivement, le collège de Mahina accueille des enfants qui habitent entre le col du Taharaa et fin Papenoo. Il ne faut pas oublier que Mahina fait partie de la zone urbaine. Elle accueille des familles qui sont installées là depuis des années et qui viennent pour beaucoup des îles. De plus, le collège est installé au milieu de deux lotissements sociaux. Nous avons des vallées comme celles de Tuauru et Ahonu qui regroupent des familles dans le besoin ; et Papenoo n'est pas mieux puisqu'on a des enfants qui se lèvent le matin à 4 h 00 pour pouvoir venir attendre le bus au bord de la route tous les matins.

Nous avons une assistante sociale qui fait un excellent travail. Elle est présente, chez nous, quatre demi-journées et est sans cesse en lien avec les familles. D'ailleurs, elle est très sollicitée par les familles qui n'hésitent pas à venir la voir pour obtenir une aide auprès du collège qui, comme tous les établissements de Polynésie, bénéficie du fonds social et, en général, on abonde dans le sens des familles au bénéfice des élèves.

Par ailleurs, notre problématique quotidienne est d'essayer de garder le lien avec les familles et de garder le lien avec l'élève. Nous avons quand même signalé au mois de décembre, une vingtaine voire 30 élèves qui sont en déscolarisation et qui cumulent plus de 40 demi-journées d'absence ; ce qui est énorme. Nous travaillons avec les partenaires et sollicitons par ailleurs la CPS. Ce n'est pas facile. Car

tout le monde connaît l'emplacement du collège où il y a un parking devant qui est du ressort territorial mais qui est géré quand même par la mairie. Cela pose des problèmes d'accueil des élèves, de l'arrivée des élèves et de transport scolaire aussi. Nous partageons ce parking avec non seulement les écoles, mais aussi les deux lotissements et les élèves qui montent au lycée puisqu'ils viennent attendre le bus, sans compter évidemment toute cette population désœuvrée qui traîne dans le coin. Vous imaginez donc toutes sortes de deals ou de choses qui peuvent se passer sur ce parking. Donc, par rapport à cela, nous avons mis en place une commission en lien avec la DGEE, les transports scolaires, la mairie et les parents d'élèves pour essayer de voir comment améliorer l'accueil des élèves au collège de Mahina ; c'est important.

Certes, ce n'est pas simple de passer de 280 élèves à 800 élèves, mais cela ne me fait pas peur. Je vais relever les défis et vous pouvez compter sur moi.

S'agissant du groupe de prévention du décrochage scolaire (GPDS), tous les établissements sont censés le mettre en place. On l'appelle un peu différemment au sein des établissements et, chez moi, par exemple, c'est la cellule de veille. Cette dernière regroupe toutes les personnes qui peuvent constituer une ramification qui va aider à accompagner les familles et à trouver des solutions. Parmi elles, on va retrouver l'assistance sociale, la CPE, la conseillère d'orientation et l'infirmière puisque j'ai une infirmière à Mahina que nous n'avons pas à Hítiaa.

Par ailleurs, nous avons posé la question à la mairie de Mahina pour savoir si un CLSPD était mis en place à l'instar de ce qui était mis en place à Papara. Nous n'avons pas eu de réponse franche, à vrai dire, mais c'est vrai que nous avons besoin des partenaires pour pouvoir travailler ensemble. On a besoin de tout le monde. Le collège à lui tout seul ne peut pas y arriver. L'école, à elle toute seule, ne peut pas régler tous les problèmes de la société. Quand je dis la société, c'est tout le monde qui doit, à un moment donné, se sentir concernés par nos enfants. Et quand je dis tout le monde, c'est toutes les strates de la société, notamment les politiques, les responsables d'établissement et les responsables de la DGEE.

**M. Jean-Michel Garcia :** Vous avez souligné avec justesse les difficultés que rencontrait le collège de Mahina et justement, paradoxalement, je voulais souligner que les résultats de réussite au diplôme national du brevet étaient supérieurs aux résultats moyens de la Polynésie et que le taux d'accès à la 2<sup>nd</sup>e générale était supérieur également au taux moyen des élèves polynésiens puisqu'on était aux alentours de 50 %. En moyenne, le taux d'accès en classe de 2<sup>nd</sup>e pour les élèves des établissements polynésiens se situe aux alentours d'un peu moins 40 % et nous essayons avec la DGEE d'augmenter ce taux d'accès à la classe de 2<sup>nd</sup>e générale. L'on peut donc souligner le travail qui a été fait en direction de ces élèves qui sont défavorisés.

**La présidente :** Madame la principal du Collège de Mahina a parlé de harcèlement, on pourrait en parler au sein de chaque établissement, notamment sur les moyens que vous mettez en place. Ce serait intéressant pour nous de les connaître.

**M<sup>me</sup> Vaitea Le Gayic :** Concernant le rapport d'activité de l'année 2018, on constate que vous mettez en place des sanctions et qu'il y a un taux d'exclusion qui est quand même assez conséquent. Je souhaiterais savoir s'il y a toujours autant d'exclusions en 2019 et si ces élèves exclus sont accompagnés. Ensuite, dans le rapport, sont énumérées également les actions éducatives que le collège a mises en place. Je souhaiterais savoir si les actions sont similaires pour cette année au niveau du collège ?

**M<sup>me</sup> Patricia Lamaud-Hucault :** Tout d'abord, je voudrais juste rappeler que j'ai pris mes fonctions à la rentrée de 2019, donc je n'ai pas été l'auteure du rapport d'activité de 2018.

Effectivement, en 2018, comme en 2019 d'ailleurs, lorsqu'on se verra l'année prochaine, le taux de sanction au collège de Mahina est assez élevé.

Il est vrai que c'est assez compliqué parce que nous avons six surveillants pour 800 élèves, soit un adulte pour 133 élèves, dans un établissement qui est immense et qui a été construit il y a près de 50 ans. J'imagine que l'architecte de l'époque s'est amusé à nous faire un collège prédécoupé, avec pleins d'endroits où se cacher ou faire des bêtises. Et je rappelle quand même que la préoccupation de la majorité des familles, comme partout sur l'île de Tahiti, voire dans les îles, n'est pas forcément scolaire. Elle est presque d'ordre alimentaire. Donc, on a des familles qui sont dans une forme de démission vis-à-vis de la scolarité de leur enfant et, forcément, on est obligé de mettre en place des sanctions.

Mais, il n'y a que cette rigueur-là qui peut faire comprendre aux élèves que nous sommes dans un système éducatif. Et le terme *éducatif* porte bien son nom. Nous sommes là pour les éduquer et les accompagner, les amener à devenir des adultes responsables et autonomes plus tard. C'est le rôle éducatif que nous avons.

Sur les exclusions, les élèves sont accompagnés et encadrés, toujours avec l'aide de plusieurs personnels, partenaires. Ça peut être l'assistante sociale, la CPE, l'infirmière, le service social de Mahina avec qui nous sommes en lien. Parfois, on peut avoir des liens avec le Fare Tama Hau, avec l'APJJ pour le suivi judiciaire.

Mais là-aussi, tout seul on n'y arrivera pas et c'est pour ça que je m'adresse à vous. On a besoin que tout le monde se saisisse de ces problématiques parce que nous sommes bien obligés de répondre à des méfaits commis par les enfants et dont les parents ont complètement lâché prise vis-à-vis de leur responsabilité.

Cela fait mal à le dire mais, malheureusement, c'est une réalité. J'ai une petite dizaine d'élèves pour qui on a un peu de mal à trouver des solutions. Ce matin encore, j'ai reçu une maman pour un élève de 4<sup>e</sup> qui est au collège pour manger, pour venir embêter tout le monde, perturber les cours et qui veut reprendre l'école. Mais j'ai dit à la maman que, si je mets son fils, qui a raté une bonne partie de sa 4<sup>e</sup>, en classe, au bout de deux jours il va s'ennuyer et va repartir dans le même engrenage. Et puisque l'on est aussi dans notre rôle de mettre les parents en face de leur responsabilité, on a essayé de chercher ensemble des solutions, comme mettre en place un projet professionnel pour que l'enfant, qui n'a aucune projection et qui a commis des vols, puisse se projeter plus tard.

### **EXAMEN DU PROJET DE DÉLIBÉRATION**

*Le projet de délibération ne suscite pas de discussions.*

**Vote sur l'ensemble du projet de délibération :**  
**Adopté à l'unanimité avec 9 voix pour (dont 1 procuration)**

*(L'ordre du jour étant épuisé, la réunion de la commission s'achève à 11 h 41.)*

LA PRÉSIDENTE,

Minarii Galenon